



ALAGH
1661, avenue Raymond Pinchard
54000 - NANCY

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le onze juin à 17 heures,

Dans les locaux de la Maison d'Accueil Spécialisée Irène Pierre sise 1661 avenue Raymond Pinchard à Nancy,

Les adhérents de l'Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées – ALAGH- se sont réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Hugues de VALONNE**, Président de l'Association et est reconnue apte à délibérer.

Le Président rappelle que cette réunion annuelle présente un caractère ordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Examen et approbation du procès-verbal de l'AGO du 19 juin 2024 ;
2. Rapport moral présenté par le Président ;
3. Rapport financier de l'exercice – Présentation des comptes annuels 2024 ;
4. Rapport annuel d'activité ;
5. Rapports du Commissaire aux comptes ;
6. Approbation des rapports et comptes - Quitus – Décharge donnée au Commissaire aux Comptes ;
7. Affectation des résultats dégagés par les différentes structures ;
8. Approbation de la modification du règlement intérieur de l'Association ;
9. Autorisation de cession de biens immobiliers ;
10. Fixation de la cotisation statutaire annuelle - Emploi des legs ;
11. Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration - Nomination de nouveaux administrateurs après cooptation ;
12. Pouvoirs donnés pour accomplir toutes formalités ;
13. Questions diverses.

Monsieur Hugues de VALONNE donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé, puis, en l'absence de **Madame Marie-Louise LIGER**, Trésorière de l'Association décédée il y a quelques mois, présente le rapport financier relatif aux comptes annuels ALAGH de l'exercice 2024.

Secteur contrôlé :

→ Section Maison d'accueil spécialisée Irène Pierre NANCY

- Total des produits : 9 021 788 €
- Total des charges : 8 745 992 €

Résultat comptable : + 275 796 €

→ Section Foyer Accueil de jour

- Total des produits : 829 942 €
- Total des charges : 757 602 €

Résultat comptable : + 72 340 €

→ Section Maison d'accueil spécialisée l'Orée du bois MONT-SAINT-MARTIN

- Total des produits : 5 382 080 €
- Total des charges : 5 463 866 €

Résultat comptable : <81 786> €

→ Section Dispositif PasseR'aile

- Total des produits : 2 257 325 €
- Total des charges : 2 147 499 €

Résultat comptable : + 109 826 €

→ Section SSIAD Villers-lès-Nancy

- Total des produits : 2 628 466 €
- Total des charges : 2 559 708 €

Résultat comptable : + 68 758 €

→ Section SPASAD Villers-lès-Nancy

- Total des produits : 2 341 €
- Total des charges : 2 341 €

Résultat comptable : 0 €

→ Section ULS Nancy Grand Cœur

- Total des produits : 0 €
- Total des charges : 5 456 €

Résultat comptable : <5 456> €

→ Section GARENNE

- Total des produits : 0 €
- Total des charges : 44 028 €

Résultat comptable : <44 028> €

Secteur libre :

→ Section Association

- Total des produits : 206 758 €
- Total des charges : 37 576 €

Résultat : + 169 182 €

Résultat consolidé de l'exercice 2024 : + 564 632 €.

Une information est présentée à l'Assemblée concernant les **titres de participation** : au cours de l'année 2024, l'ALAGH a pris des titres de participation dans les deux structures nouvellement créées que sont la SCI SOLILA IMMO et le GCSMS SOLILA pour un total de 1 000 €, respectivement 500 € de titres de participation pour chacune. L'ALAGH détient 50% des titres de chacune des deux structures, conjointement avec la Fondation Saint-Charles.

L'exercice 2024 est caractérisé par :

- ↪ Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), effectif depuis 2020, est arrivé à échéance le 31/12/2024. Un CPOM transitoire doit être négocié en 2025.
- ↪ Des Crédits Non Reconductibles (CNR) ont été alloués pour un montant total de 74 K €.
- ↪ Les charges de personnel s'établissent à 11 348K € au 31/12/2024 contre 11 144K € au 31/12/2023.
- ↪ Les disponibilités s'élèvent à 12 893K € au 31/12/2024 contre 13 701K € au 31/12/2023, soit une baisse de 808K €.
- ↪ Baisse globale des indemnités de retraite due principalement aux mouvements du personnel et à l'impact de la réforme des retraites.
- ↪ Un bilan associatif qui reste équilibré.
- ↪ Les perspectives demeurent favorables et permettent d'envisager de nouveaux projets.

Dans le prolongement du rapport financier, **Monsieur de Valonne** donne la parole au Commissaire aux Comptes, **Monsieur Alain MIGOT**, pour lecture de ses rapports, général et spécial.

Monsieur MIGOT commence par remercier **Madame Imane OUDOUD**, RAF ALAGH, et ses équipes ainsi que le Directeur Général et le Conseil d'Administration pour leur disponibilité et pour permettre la réalisation de la mission dans de bonnes conditions.

Suite aux informations collectées, **Monsieur MIGOT** certifie que les comptes annuels qui viennent d'être présentés par le Président dans leur globalité, sont fidèles et représentent le patrimoine de l'Association le plus fidèlement possible.

Puis il présente le rapport sur les conventions réglementées, qui est particulièrement fourni pour 2024. Il y a eu des prises de participation dans deux structures juridiques qui ont amené à la signature de diverses conventions dont il va faire une synthèse. Il rappelle à l'Assemblée Générale que si elle souhaite connaître l'exhaustivité des modalités des conventions, le rapport est à sa disposition.

La première convention est un contrat de prêt entre l'ALAGH et la SCI SOLILA IMMO. Pour chacune des conventions, les mandataires concernés sont soit le Président, à travers le mandat qu'il a dans les deux structures, ou le Directeur Général pour la plupart des cas. Cette convention, est un prêt de l'ALAGH qui est consenti à la SCI SOLILA IMMO, de 700 000 euros, une somme qui ne porte pas intérêt, pour 7 ans, et qui est déjà dans les comptes au 31 décembre.

La deuxième convention est une avance financière entre l'ALAGH et la SCI SOLILA IMMO. L'ALAGH a effectué une avance financière d'un montant de 218 000 euros. La somme est aussi dans les comptes au 31 décembre pour ce montant.

Il y a une troisième convention qui est une avance financière entre l'ALAGH et le GCSMS SOLILA. L'ALAGH a effectué une avance financière d'un montant de 1 535 euros qui existe dans les comptes au 31 décembre.

Une quatrième convention est une aide financière entre l'ALAGH et le GCSMS SOLILA. L'ALAGH s'est engagée à verser une aide financière d'un montant de 200 000 euros au profit du GCSMS dans le but de financer son début d'activité. La somme de 200 000 euros est également enregistrée dans les comptes 2024.

La convention suivante est une convention de centralisation automatique de trésorerie intra-groupe entre l'ALAGH, le GCSMS SOLILA et la Fondation Saint Charles, qui permettra de gérer de manière centralisée la trésorerie. Cette convention n'a pas été mise en application pour l'exercice 2024, mais elle a toutefois été signée sur l'exercice.

Il y a ensuite la convention de contribution au financement de véhicules entre l'ALAGH, le GCSMS SOLILA et la Fondation Saint Charles de Nancy. C'est une convention par laquelle la Fondation Saint Charles et l'ALAGH ont versé des fonds au GCSMS SOLILA en vue de se porter acquéreurs d'une flotte de véhicules d'une valeur de 189 836 euros.

Et la dernière convention est une convention de prestation conclue avec la Fondation Saint Charles de Nancy. La Fondation Saint Charles a effectué au titre de l'exercice diverses refacturations personnelles et de frais à l'ALAGH à hauteur de 121 264 euros.

Le Président remercie le Commissaire aux Comptes et souligne que son opinion est sans ambiguïté et sa certification sans réserve. Il remercie tous les acteurs présents, RAF, comptables et experts comptables, qui ont participé à la bonne rédaction et au bon arrêté de ces comptes.

Monsieur Frédéric SERGENT, en sa qualité de Directeur Général, donne ensuite la parole aux trois responsables d'établissement pour l'exposé du rapport d'activité de l'année 2024, en présentant l'activité et les évènements marquants de chacun de leurs établissements.

Madame Aline LAURENT, Responsable du site de Nancy Gentilly, présente d'abord l'activité des 3 établissements du site :

→ **MAS IP**

L'activité permanente est en augmentation : **19 280 journées réalisées en 2024** contre 18 382 en 2023.

L'activité d'accueil temporaire est en augmentation : **1 609 journées réalisées en 2024** contre 1 481 en 2023. 30 personnes sont concernées par de l'accueil temporaire.

→ **FAMJ**

Taux d'occupation en augmentation : **2419 journées réalisées en 2024** contre 2255 en 2023.
L'usager le plus jeune est âgé de 24 ans et l'aîné a fêté ses 75 ans.

→ **Dispositif PASSER'AILE**

Taux d'occupation en augmentation : **7 012 journées réalisées en 2024** contre 6 192 en 2023. Taux d'occupation de **96.05%**.

Elle continue son exposé en présentant **les évènements marquants de l'année 2024** pour le site :

- Réécriture des projets d'établissements,
- Évaluation HAS (Mai 2024),
- Changement du prestataire transport du FAMJ = OMNIBUS,
- Déploiement d'outils professionnels : AGEVAL, HUBLO, MSTAFF, CEGI, NETVIE/NETSOINS.

Activités des résidents :

- Activités sportives : boccia, ping-pong, boxe, sarbacane...,
- Réalisation de journées sportives spéciales en fonction de l'actualité : semaine olympique,
- Sorties sportives : bowling, matches de foot ASNL, matches de basket SLUC Nancy, foire attractive...,
- Ateliers médiation animale et philosophie,
- Activités artistiques, créatives, musicales,
- Organisation de Séjours d'été : Hyères, Vosges, Paris, Lourdes,
- Journées festives à thème : carnaval, casino, loto, Saint Nicolas, Pâques...,
- Sorties extérieures : restaurants, parcs et jardins, cinéma, piscine, montgolfière...,
- Spécifique PasseR'aile : ateliers « sensibilisation au tabac et à l'alcool », le mois du projet : MDPH, Emploi, Loisirs, Transports, Conduite (15 ateliers en 3 semaines),
- FESTIV'ALAGH du 8 au 12 juillet 2024,
- TN'EVENT avec TELECOM Nancy : 7413 € récoltés qui permettront d'acheter de nouvelles consoles de jeux et des accessoires pour toujours plus d'accessibilité, et d'investir dans un équipement audio plus moderne.

Activités des salariés :

- Journée de « cohésion d'équipe » et circuit training,
- Spectacle de magie (pour les enfants du personnel),
- Sortie restaurant proposée par le CE,
- Maintien des « formations flashes »,
- Participation au groupe de travail du CD 54 « Vie intime et sexuelle ».

Évènements organisés par le Comité FLAME : 5 réunions et 13 évènements organisés : galette des Rois, nouvel an chinois, chandeleur, loto, fête de la musique, Olympiades, repas automnale, Halloween, réveillon de la St Sylvestre...

Madame Aurore PIERRET, Responsable de la MAS l'Orée du Bois de Mont-Saint-Martin, prend à son tour la parole et présente l'activité de l'établissement :

- L'activité permanente : taux d'occupation en légère augmentation : **14 966 journées réalisées en 2024** contre 14 216 en 2023.

- L'activité d'accueil temporaire : taux d'occupation en forte augmentation : **2239 journées réalisées en 2024** contre 1407 en 2023.
- L'activité d'accueil de jour : taux d'occupation en baisse : **1654 journées réalisées en 2024** contre 1772 en 2023.

Elle présente ensuite **les évènements marquants 2024** :

- Évaluation HAS les 27 et 28 mai 2024 : nombreux groupes de travail avec l'ensemble des professionnels, des résidents et familles,
- Réécriture du Projet d'établissement : groupes de travail avec définition des fiches objectifs,
- Nouveaux logiciels mis en place : CEGI, AGEVAL, HUBLO, MSTAFF et NETVIE.

Activités des salariés :

- Journée Bien-être le 19/09/24 sur le thème « Cosy Time » : massage du dos, magnétisme, hypnose, médecine du travail, yoga, karaté, zumba, sieste, marche, sophrologie, réflexologie, nutritionniste.

Activités des résidents :

- Marché de Noël, bowling, zoo, Thermapolis, animation conte enchanté, repas de Noël, brocante, atelier esthétique, handisport, médiation animale, sophrologie, cirque Arlette Gruss...

Côté investissements :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| → Étanchéité terrasse du B | → 4 SDB |
| → 4 nouveaux véhicules | → Appel malade |
| → Toiture | → Commodes et tables de nuit |
| → Plomberie | → Porte SAS |
| → Borne musique | → Badgeuses |

Madame Anaïs HILY, Responsable du SSIAD de Villers-lès-Nancy, présente à son tour l'activité : taux d'occupation en baisse avec **33 512 journées réalisées** contre 36 348 en 2023. Le nombre de bénéficiaires des services est aussi en baisse avec un nombre de **158** en 2023 contre 164 en 2023. Un taux d'occupation difficile à maintenir et un nombre de sorties important.

Points d'amélioration à mettre en place :

- **Augmenter le nombre de demandes** : provenant du DAC54 et activation du réseau de partenaires.
- **Communiquer sur le fonctionnement du SSIAD** : réactivité accompagnement, évaluation globale, multiplicité des interventions ...
- **Réduire le nombre de sorties et la durée des absences** : réengager la collaboration avec les HAD, maintenir un niveau de réactivité sur les reprises d'accompagnement en sortie d'hospitalisation, adapter l'offre de soins en fonction de l'évolution des besoins pour un maintien à domicile le plus long possible.

Elle présente ensuite **les évènements marquants 2024** :

- **Travail autour de la QVCT** : poursuite de l'expérimentation des cycles de travail et sortie d'un PODCAST par l'ARACT et l'ARS Grand Est, mise en place d'un groupe d'analyse de pratiques, organisation de temps de cohésion (remise de trophées ...)

- Réécriture du projet de service 2024-2028
- Remise à niveau des documents qualité
- Évaluation HAS (mai 2024)
- Renforcement de l'équipe IDE et réorganisation de la coordination infirmière
- Mise en place du logiciel Netsoins, achat matériel de téléphonie et informatique, renouvellement du parc automobile
- Formation et sensibilisation des équipes (Parcours tutorat, communication positive, secret professionnel partagé, gestion EI, bientraitance et prévention de la maltraitance, droits des usagers ...)

Concernant le SPASAD, **Madame HILY** nous informe que la collaboration avec Ville et Services a pris fin en juin 2024 et qu'un début de la collaboration s'est fait avec ADAVIE en vue du futur SAD Mixte.

Monsieur SERGENT donne enfin la parole à **Madame Alexandra GAUTHIER**, Chargée Ressources Humaines/Paie ALAGH, qui présente à l'Assemblée quelques données RH pour 2024 :

→ **Salariés :**

Entrées en CDI :

- Nancy : 7 entrées
- MSM : 11 entrées
- Villers : 5 entrées

Départs en CDI :

- Nancy : 23 départs
- MSM : 16 départs
- Villers : 4 départs

Effectifs :

- MAS IP : 198 salarié(e)s soit 107,15 ETP
- FAMJ : 11 salarié(e)s soit 5,48 ETP
- PasseR'aile : 51 salarié(e)s soit 20,75 ETP
- MAS MSM : 117 salarié(e)s soit 58,01 ETP
- SSIAD : 86 salarié(e)s soit 32,13ETP

Formation :

- Nombre d'heures de formation 2024 = 2958
- Nombre de salariés formés 2024 = 124
- Versement OPCO Santé 2024 = 100 011 €

Monsieur SERGENT reprend la parole et continue son exposé en rappelant le rapprochement avec la Fondation Saint Charles :

- Volonté de l'ALAGH et de la Fondation Saint Charles de construire ensemble l'avenir,
- Décloisonnement des secteurs PA/PH pour l'accompagnement de la personne,
- Volonté de créer un futur siège commun,

- Signature de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) entre les deux Fondateurs : ALAGH et Fondation Saint Charles. Création d'une nouvelle entité du nom de SOLILA.

Monsieur SERGENT évoque ensuite les projets concrétisés en 2024 :

- Travaux d'amélioration du bâti ancien et vieillissant : rénovation de studios, espaces intérieurs et extérieurs, local DASRI, accueil de jour...,
- SDI, SDSI,
- Création siège SOLILA et installation prévue en septembre 2025,
- Projets d'établissements déposés au 30 juin 2024,
- Évaluation HAS des établissements en mai 2024,
- ESMS Numérique : logiciels installés = NETSOINS/NETVIE de TERANGA

Projets et développement :

Mise en œuvre du plan national AMI « **50 000 solutions** ».

Réponses apportées :

- 1 EAM (Établissement d'Accueil Médicalisé) Toits de Haye à Nancy,
- 1 EAM à MSM,
- 1 SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) rattaché à la MAS Irène Pierre (public Personnes Handicapées),
- 2 équipes mobiles rattachées aux EAM Nancy et MSM spécialisées en parcours complexes (*addiction, précarité, marginalité*)

Terrain à Mont-Saint-Martin : accueil d'un nouveau public dans le cadre du projet AMI 50000 solutions.

Partenariat ADAVIE : SAD Mixte au 01/01/2026.

Projection d'investissements et de développement 2025 et années à venir :

Voici quelques unes de nos perspectives d'investissements actuellement en construction :

- **Les Toits de Haye** : acquisition d'un terrain mitoyen à la MAS Irène Pierre, anciennement le collège Claude le Lorrain.
- **Rénovation de la MAS de Mont-Saint-Martin** : restructuration des surfaces immobilières non ou mal entretenues.
- **Travaux Mas de Nancy** : Chaufferie- Fenêtres - Espaces intérieurs - Studios.
- **Passage en CPOM de transition** : prise d'effet au 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2027.

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2024 approuve ledit procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT MORAL

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral par Monsieur Hugues de VALONNE, Président de l'Association, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

TROISIÈME RÉSOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier sur la situation financière et les comptes annuels 2024 de l'Association en ce qui concerne l'ensemble des structures, et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2024 et le rapport financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale après avoir approuvé les comptes annuels 2024 et connaissance prise du rapport financier qui vient de lui être présenté décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice :

Secteur contrôlé :

Résultat de la section MAS Nancy : excédent = 275 796 € <ul style="list-style-type: none">▪ Réserve pour investissements et développement
Résultat de la section MAS Mont-Saint-Martin : déficit = - 81 786 € <ul style="list-style-type: none">▪ Report à nouveau
Résultat de la section Accueil de jour Nancy : excédent = 72 340 € <ul style="list-style-type: none">▪ Réserve pour investissements et développement
Résultat de la section Dispositif Passer'aile : excédent = 109 826 € <ul style="list-style-type: none">▪ Réserve pour investissements et développement
Résultat de la section SPASAD = 0 €
Résultat de la section SSIAD : excédent = 68 758 € <ul style="list-style-type: none">▪ Réserve pour investissements et développement
Résultat de la section ULS : déficit = - 5 456 € <ul style="list-style-type: none">▪ Report à nouveau
Résultat de la section Garenne : déficit = - 44 028 € <ul style="list-style-type: none">▪ Report à nouveau

Secteur libre :

Résultat « Association » : excédent = 169 182 €
--

- | |
|-----------------|
| ▪ Fonds Propres |
|-----------------|

Soit un résultat consolidé excédentaire de **564 632 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité par les Responsables d'établissements, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION : CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, déclare approuver sans réserve l'ensemble des conventions qui y sont recensées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS – DÉCHARGE DONNÉE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports ci-dessus présentés et de la gestion de l'exercice écoulé, donne quitus aux Administrateurs de l'Association, de leur mandat. Elle donne également décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉSOLUTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION - MANDAT DE GESTION AU PROFIT DU GCSMS SOLILA

L'Assemblée Générale après :

- avoir pris connaissance des modifications proposées par le Président du Règlement intérieur ;
- avoir constaté que ces modifications sont conformes aux statuts et n'instituent pas de nouvel organe décisionnaire, ni ne modifie les champs et règles de compétence des organes décisionnaires institués par les statuts ;
-

Approuve et adopte sans réserve les modifications du Règlement intérieur.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : AUTORISATION DE CESSION DE BIENS IMMOBILIERS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des projets de cession ci-après, validés par décision du Conseil d'Administration :

- Ensemble immobilier, sis 53 avenue de la Garenne 54000 Nancy au profit de Monsieur John Gérard Xavier CHAULASSEL, suivant modalités et conditions autorisées par le Conseil d'administration du 20 février 2025,
- Ensemble immobilier à usage d'habitation sis respectivement 09 et 28 Grande Rue 54450 FRÉMENIL, selon modalités et conditions autorisées par le Conseil d'administration du 11 juin 2025,

Les approuve à l'unanimité.

DIXIÈME RÉOLUTION : FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE STATUTAIRE

L'Assemblée Générale décide de fixer à la somme de 10 €, le montant annuel de la cotisation statutaire pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉOLUTION : EMPLOI DES LEGS

Après avoir rappelé que l'ALAGH était habilitée à recevoir des legs, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide que tous les produits des legs qui pourraient être reçus en 2024 seront affectés au financement des actions que l'Association s'efforce de mener pour le mieux-être des personnes handicapées, et ce dans le respect des conditions fixées par le Président et la volonté des donateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT PARTIEL DES ADMINISTRATEURS – NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration était composé de 18 membres. Mme Éliane PIQUET, Administratrice de la Fondation Saint Charles, a été cooptée par le Conseil d'Administration ALAGH.

Mme PARENT, Administratrice, est démissionnaire. M. JOUBERT, Administrateur, et M. Gilbert THIBAUT, Administrateur, ne peuvent renouveler son mandat.

Connaissance prise du terme à l'issue de la présente Assemblée, du mandat des Administrateurs ci-après, l'Assemblée propose de renouveler dans leur fonction (60 voix) :

- Bertrand BRUGEROLLE de FRAISSINETTE
- Josette BURY
- Philippe LERNOULD
- Odile SIMONIN
- Louis BONET
- Jean-René BERTHELEMY
- Alexandra MEYER

Et de nommer en qualité d'Administrateur (59 voix) :

- M. Jean-Luc TISSOUX
- M. Thomas COLNEL

Conformément aux dispositions statutaires, la durée du mandat donné est fixée à **trois ans**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS DONNÉS

L'Assemblée décide de donner pouvoir à qui il appartiendra, à l'effet d'exécuter les formalités et obligations issues des résolutions ci-avant proposées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Au moment de conclure, Monsieur de Valonne remercie tous les membres présents pour leur participation.

Enfin, il souhaite mettre à l'honneur deux Administrateurs de la première heure – Messieurs François-Richard JOUBERT et Gilbert THIBAUT – qui n'ont pas souhaité que soit renouvelé leur mandat au regard de leur grand âge. Au nom du Conseil d'Administration de l'ALAGH, un cadeau de reconnaissance et de remerciement leur est remis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président,

Hugues de VALONNE